

Jeudi 24 mars 2022

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 17 mars 2022 il a été constitué une société à responsabilité limitée dénommée : Clemenceau Consulting.

Capital : 1 000 euros.
Siège social : lieu dit Marsangle, Saint-Jean-Le Blanc, 14770 Terres de Druance.
Objet : conseils et accompagnement auprès des particuliers et chefs d'entreprise dans le développement et la gestion de patrimoine. Mandataire en investissements financiers, immobiliers et défiscalisation. Inter médiation en opérations de banque et en services de paiements (MOBSP) et mandataire d'intermédiaire d'assurances (MA).
Gérant : M. Adrien Clemenceau, demeurant 87, rue de Falaise, 14000 Caen.
Durée 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Caen.

La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18 mars 2022 il a été constitué une SAS dénommée : Archy.
Nom commercial : Archy.
Siège social : 9, rue Clos-Beaumois, résidence Clos Herbert UJ, 14000 Caen.
Capital : 5 000 euros.

Objet : prestations de conseil aux particuliers et aux entreprises. Conseils en stratégie, organisation, management, gestion, systèmes d'informations, informatique, finances, ressources humaines, marketing et communication, de la conception à la mise en œuvre. Coaching personnalisé. Services de formation.
Président : M. Gauthier Boulanger, 9, rue Clos-Beaumois, résidence Clos Herbert UJ, 14000 Caen.

Transmission des actions : les actions souscrites aux Droits de préemption et à la clause d'agrément, comme indiqué dans les statuts.
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : à chaque action est attaché le droit de participer, dans les conditions fixées par les dispositions législatives et réglementaires applicables et par les statuts, aux assemblées générales et au vote des résolutions.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Caen.

SCI A.M.L	Société civile immobilière
	Au capital de 1 000 euros
	Siège social : 151, rue du Marché 14420 POTTIGNY
	Immatriculé au RCS de CAEN sous le n° 840 246 375

TRANSFERT

DES SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'un procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale en date du 9 mars 2022, il a été décidé de transférer le siège social initialement situé à Pottigny (14420), 151, rue du Marché à Saint-Martin-de-Mieux (14700), 5, impasse Valabrèmas. L'article 4 des statuts est modifié en conséquence.

<i> Pour avis</i> <p>Le Notaire</p> <p>Me LE BRAS.</p>
--

SERLAR LEBALLY DUREL
Société d'avocats
646, route des Digues-Euphorbe, BP 36 14123 FLEURY-SUR-ORNE
HOLDING HCD
Société à responsabilité limitée
Au capital de 300 000 euros
Siège social : COLLEVILLE-MONTGOMERY (14) 5, impasse du Marais
RCS Caen 812 193 886

MODIFICATIONS

Suivant délibération en date du 19 janvier 2022, l'assemblée générale a nommé, pour une durée de trois (3) exercices, à compter de l'exercice clos le 31 mars 2022, soit pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024 :

- la société Exafys, société à responsabilité limitée à associé unique ayant son siège social sis à Sartilly-Baie-Cocagne (50), Sartilly, 2, rue des Rouges-Gorges, immatriculée au Régistre du commerce et des sociétés de Coutances sous le n° 789 357 159 en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la société,
- M. Olivier Lecomte ayant son adresse professionnelle à Caen (14), 27, avenue du Six-Juin, immatriculé sous le n° 509 778 684 en qualité de commissaire aux comptes suppléant de la société.

Pour avis

La Gérance.

Régime matrimonial

RÉGIME MATRIMONIAL

M. Gérard Henri Jean Lesigne, retraité, né à Bayeux (14400), le 11 septembre 1949 et Mme Chantal Marie Ozanneau, retraitée, née à Niorl (79000), le 14 mars 1949, demeurant ensemble à Cormelles-le-Royal, (14123), 6, rue de la Plaine, mariés à la mairie de Soumont-Saint-Quentin (14420), le 28 avril 1973, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au survivant. L'acte a été reçu par Mé Thibault Engelhard, notaire à Falaise, le 16 mars 2022.
Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Thibault Engelhard, notaire à Falaise, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil

Me Thibault ENGELHARD.

dimanche	ouest france
1 journal	3 cahiers

In Extenso

Experts-Comptables

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Touffreville du 9 mars 2022, il a été institué une exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL) sous la forme d'une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, à l'exclusion de l'article 1844-5, puis par les articles L.324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : Ecurie N.Perrelle.
Siège : Touffreville (14940), 9, rue des Rosiers.
Durée : 99 ans.
Objet : entraînement de chevaux de courses, débouirage, pension à valorisation.
Capital : 7 500 euros, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire.
Gérance : Monsieur Nicolas Perrelle, demeurant 9, rue des Rosiers, 14940 Touffreville, en sa qualité d'associé unique exerce seul la gérance sans limitation de durée.
Cession de parts : seules les cessions de parts entre associés sont libres. Toute autre cession de parts sociales, y compris celles au conjoint, partenaire d'un pacte civile de solidarité, ascendants, descendants a lieu avec l'agrément de tous les associés.

<i> Pour avis</i> <p>La Gérance.</p>

FIDUCIAL
SOFIRAL
23, rue Claude-Chappe 14050 CAEN cedex 04

LUCELEC
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 500 euros
Siège social : 1907, rue de Chambrais 14290 LA VESPIÈRE-FRIARDEL
RCS Lisieux en cours

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte du 21 mars 2022 à La Vespière-Friardel, il a été constitué une SARL unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : Lucelec.
Siège social : 1907, rue de Chambrais, 14290 La Vespière-Friardel.
Objet social : travaux d'électricité, travaux en sous-traitance de plomberie, menuiserie, plaquiste, pose de carrelage et faïence, ramonage, travaux de plomberie, menuiserie, plaquiste, pose de carrelage et faïence, ramonage.
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au RCS.

Capital social : 1 500 euros en numéraire.
Gérance : M. Steve Lucien, demeurant 1907, rue de Chambrais, 14290 La Vespière-Friardel.

<i> Pour avis</i> <p><i> La Gérance.</i></p>
--

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte s.s.p. en date à Asnelles (14), du 18 mars 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : La Baraka.
Forme sociale : société à responsabilité limitée.
Siège social : Saint-Côme-de-Fresné (14), 3, rue du Débarquement.
Objet social : restauration traditionnelle bar brasserie dégustation de tous produits, et toutes activités liées directement ou indirectement à la cuisine et l'art culinaire. Vente à emporter alimentaire, boisson, glaces, achat et vente de produits alimentaires, vente de type souvenirs, coffrets produits régionaux, cartes postales.
Organisation de séminaires.
Durée : 99 ans.
Capital social : 20 000 euros, constitué d'apports en numéraire.
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément pour toutes cessions.
Cogérants : Mme Patricia Ory et M. Nicolas Samson, demeurant 72, avenue de la Libération, 14960 Asnelles.
Immatriculation de la société au RCS de Caen.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 21 mars 2022, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Bien Chez Vous Avec Nous.
Forme : société par actions simplifiée à associé unique.
Siège social : Hôtel Pépinière d'Entreprises, Le Plateau, 3, rue Philippe-Lebon, ZAE La Fossette, 14440 Douvres-la-Délivrande.
Objet sommaire :
- l'accompagnement des personnes âgées et/ou en situation de handicap dans leur maintien à domicile dans tous ses aspects, et notamment :
- l'aide au ménage, l'aide au repassage, le portage de repas,
- l'aide à la toilette, l'aide au lever/coucher, l'aide aux repas, l'aide aux changes, la surveillance de prise,
- l'aide à l'accompagnement, l'aide aux courses, l'aide à la mobilité,
- la prestation de téléassistance,
- l'assistance administrative.
- l'organisation d'ateliers collectifs dédiés notamment aux bénéficiaires du service, et ce en conformité avec son utilité sociale définie à l'article 4 des présents statuts.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation.
Capital social : 10 000 euros.
Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : les cessions sont libres tant que la société est à associé unique.
En cas de pluralité d'associés, les cessions et transferts d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 29 des statuts avec prise en compte des voix du cédant. La décision d'agrément est prise à la majorité des deux-tiers des voix.
Président : M. Hervé Douchy, demeurant 43, Les Allées du Nice Caennais, 14000 Caen.
Immatriculation : au RCS de Caen.

Pour insertion.

Extension du réseau de tramway

AVIS DE PROJET

Avis passé conformément à l'article L.121-8 II du Code de l'environnement.

Conte et objectifs du projet : la communauté urbaine Caen la mer porte un projet d'extension du réseau de tramway, selon un axe Est-Ouest. Caen la mer souhaite renforcer l'offre de transports publics et accompagner le développement des quartiers traversés avec le prolongement des lignes de tramway vers Beaulieu, Saint-Contest, Chemin Vert, et la Presqu'île.

La concertation organisée sur le fondement du Code de l'environnement vaudra concertation au titre de l'article L.103-2 du Code de l'environnement.
L'objectif principal du projet est de desservir de façon équilibrée l'ensemble du territoire et notamment les quartiers du Chemin Vert, Beaulieu et de nombreux équipements publics tels que l'Hôtel de ville, le stade nautique Eugène-Maës, le lycée Malherbe, le Parc des Expositions, Le Zénith, le Palais des Sports, le stade d'Ornano™. Ainsi que la zone d'activités de Saint-Contest/Colline aux oiseaux. Cela permettra de venir compléter l'axe Nord-Sud et renforcer l'offre tramway déjà existante. L'objectif est également de réduire les temps de parcours et rendre les trajets en transport en commun encore plus confortables.

Les principaux enjeux du projet sont les suivants :
- un enjeu de mobilité et d'urbanisme : ce projet donnera l'occasion de valoriser les quartiers desservis, de débituminiser l'espace public en végétalisant, lorsque cela est possible, la plateforme du tramway. Il intégrera toutes les mobilités et permettra ainsi de renforcer le réseau cyclable en créant le long des voies du tramway de nouveaux aménagements cyclables sécurisés. Une réflexion est également en cours afin de supprimer les lignes aériennes du tramway dans les secteurs patrimoniaux. Il facilitera les déplacements et améliorera considérablement le cadre de vie des quartiers concernés,

- un enjeu écologique : d'un point de vue environnemental, le tramway est plus respectueux que la voiture individuelle. Pensé pour desservir les secteurs les plus denses, ce moyen de transport proposera une solution facile et rapide pour joindre le centre-ville tout en réduisant la pollution atmosphérique.
Les caractéristiques principales du projet sont les suivantes :
- création d'environ 10 km de voies nouvelles de tramway, ainsi que d'au moins 16 nouvelles stations,

- acquisition de rames de tramway nécessaires à l'exploitation commerciale des nouvelles infrastructures,
- alimentation en énergie du système de transport et mise en oeuvre de tous les systèmes associés (signalisation ferroviaire, système d'aide à l'exploitation, et à l'information voyageurs, billetterie, courants faibles™),
- réalisation d'ouvrages d'art,
- aménagements urbains autour de la plateforme du tramway afin de restituer les fonctionnalités de la voirie (circulation automobile, pistes cyclables, cheminements piétons, stationnement™),
- créations de parkings-relais et de pôles d'échanges multimodaux.

À ce stade du projet, le coût prévisionnel total est estimé à 285 millions d'euros hors taxes. Le territoire de référence est celui de Caen la mer.

Décision concernant la saisine de la commission nationale du débat public (CNDP) : la Communauté urbaine Caen la mer a décidé de saisir la commission nationale du débat public.
Conformément à l'article L.121-8 II du Code de l'environnement, la communauté urbaine Caen la mer a décidé de rendre public le projet et d'organiser une concertation sous l'égide d'un garant, dans les conditions prévues aux articles L.121-8 à L.121-15 du Code de l'environnement, avec la saisine de la CNDP.
Modalités de concertation envisagées : la concertation réglementaire, d'une durée de 2 mois se déroulera au second semestre 2022. Les modalités, durée et dates précises seront affinées avec le garant.
Deux avis administratifs annonceront au moins 15 jours avant son ouverture la date du démarrage de la concertation et celle de sa clôture, avec le calendrier de son déroulement et le nom du garant.
Ces avis seront affichés dans les mairies des 48 communes de la Communauté urbaine Caen la mer et feront l'objet d'une parution dans un journal diffusé dans le département du Calvados.
Le dossier de concertation et le registre par seront mis à disposition du public selon les modalités qui seront fixées avec le garant de la CNDP. Le public et les acteurs seront invités à remettre une contribution formalisée en ligne (formulaire).
Il est prévu au moins une réunion publique par secteur concerné par les trois tracés potentiels. Compte tenu de la période de crise sanitaire, ces réunions pourront avoir une jauge limitée.

Vue des sociétés

acthemis
SOCIÉTÉ D'AVOCATS
Selari d'avocats
2, porte de l'Europe
14000 CAEN

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société par actions simplifiée suivante :
Dénomination sociale : Moguo-Paris.
Objet : la vente au détail, en magasin ou sur internet, de vêtements de prêt-à-porter et accessoires de mode, la vente de chaussures, bagagerie, maroquinerie.
Siège social : Cuverville (14840), 17, rue de Dérouville.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.
Capital : 20 000 euros.

Transmission des actions : les actions de la société ne peuvent être cédées, y compris entre associés, qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des deux tiers des voix des associés.

Admission aux assemblées : tout associé est admis à participer aux assemblées.
Exercice du droit de vote : le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital possédé.

Président : M. Paul Mortelier, demeurant à Louvigny (14111), 3, chemin Patte-d'Oie.
Directeur général : Mme Elissa Menage, demeurant à Caen (14000), 10, place des Hauts-Coteaux.
Immatriculation au Régistre du commerce et des sociétés de Caen.

Pour avis.

conclusions et de l'avis du commissaire enquêteur sera adressée par l'autorité compétente au maire de Cambes-en-Plaine et au préfet du département du Calvados. Le public pourra les consulter à la mairie de Cambes-en-Plaine (place Jeanne-Albertine, 14610 Cambes-en-Plaine) et au siège de la Communauté Urbaine Caen la mer (16, rue Rosa-Parks, CS 52700, 14027 Caen cedex 9) aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site : www.caenlamer.fr pendant 1 an.
La procédure de révision du Plan local d'urbanisme n'a pas nécessité d'évaluation environnementale en application des articles L.104-1 et suivants du Code de l'urbanisme.
Les informations environnementales sont consultables dans le dossier soumis à l'enquête publique.
La personne responsable du projet aura pour de laquelle des informations peuvent être demandées
est le président de la Communauté Urbaine Caen la mer pour le PLU. Des informations peuvent également être demandées au maire de Cambes-en-Plaine.

À l'issue de l'enquête publique, le PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, pourra être approuvé par le conseil communal.

PRÉFET
DU CALVADOS
<i>Liberté</i>
<i>Égalité</i>
<i>Fraternité</i>
Délivrance d'un permis de construire (PC) portant sur la création d'une centrale solaire au sol sur un ancien site d'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) au lieu dit « Le Boulain » sur la commune de Esquay-sur-Seulles (14250)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 25 février 2022 le préfet du Calvados a prescrit une enquête publique préalable à la la décision portant sur la demande de permis de construire déposée par la société «SA Total Quadrans», concernant un projet de centrale solaire au sol édifié au lieu dit «Le Boulain» à Esquay-sur-Seulles, pour une puissance de crête estimée à 7,5 GWh par an. Ce projet s'inscrit dans un objectif de développements énergies renouvelables et de requalification d'un ancien site d'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) du Groupe Lamy dont l'activité a cessé en 2018. L'opération occupera une surface clôturée de 8,27 hectares (ha), dont environ 3,23 ha de surface de panneaux en projection au sol des modules plats. Le président du tribunal administratif du mar 22 mars 2022 au vendredi 22 avril 2022 inclus à 12 h 00. La mairie de Esquay-sur-Seulles est le siège de cette enquête.

Cette enquête publique se déroulera du mar 22 mars 2022 au vendredi 22 avril 2022 inclus à 12 h 00. La mairie de Esquay-sur-Seulles est le siège de cette enquête.

À compter de la date d'ouverture de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier de projet et consigner dans les registres d'enquête ses observations éventuelles et propositions aux lieu, jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public suivants :
Lieu, jours, horaire :
Mairie de Esquay-sur-Seulles, chemin de l'Église, 14400, téléphone 02 31 92 50 54, adresse courriel : mairie.esquay-seulles@orange.fr
- mardi de 17 h 00 à 19 h 00,
- vendredi de 10 h 00 à 12 h 00,
- par voie électronique sur le site de la société «Préambules» sous le lien : https://www.registre-dematerialisee.fr/2907
- sur un poste informatique à l'adresse, jours et horaires suivants :
DDTM du Calvados, 10, boulevard Général-Vanier, 14000 Caen,
- du lundi au jeudi : de 9 h 00 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 h 30,
- le vendredi : de 9 h 00 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 h 00,
- par courrier papier adressé à l'attention du commissaire enquêteur, M. Jean Coulon, au plus tard le vendredi 22 avril 2022 à 12 h 00, le cachet de la Poste faisant foi, au siège de la mairie de Esquay-sur-Seulles, chemin de l'Église 14400.
Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État dans le Calvados durant la période de déroulement de l'enquête publique à l'adresse suivante :
http://www.calvados.gouv.fr

en suivant la rubrique ci-dessous : accueil, publications, avis et consultation du public, avis enquête publique, les avis d'enquêtes publiques en cours.
Les informations complémentaires relatives au projet peuvent être demandées à la personne ressource, représentant le maître d'ouvrage, Mme Amina Selmi, chef de projets ENR, TotalEnergies Renouvelables France, Direction développement, agence Île-de-France, Normandie, Hauts-de-France, demeurant : tour Vista, 52, quai de Dion-Bouton, 92806, Puteaux cedex, téléphone +33 (0)6 75 88 77 85, courriel : amina.selmi@totalenergies.com
M. Jean Coulon, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations, aux jours et heures ci-dessous :
Lieu, jours et horaires :
Mairie de Esquay-sur-Seulles :
- mardi 22 mars 2022 de 17 h 00 à 19 h 00 (ouverture de l'enquête),
- vendredi 1er avril 2022 de 10 h 00 à 12 h 00,
- mardi 12 avril 2022 de 17 h 00 à 19 h 00,
- vendredi 22 avril 2022 de 10 h 00 à 12 h 00 (clôture de l'enquête).

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur dès leur disponibilité, à la Direction départementale des territoires et de la mer du Calvados et près de la mairie de Esquay-sur-Seulles, pendant un an à compter de la date de clôture de cette enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également consultables et téléchargeable gratuitement par le public sur le site internet des services de l'état dans le Calvados à l'adresse : http://www.calvados.gouv.fr/conclusions-consultation-du-public-r1358.html et sur le site de la société "Préambules" indiqué ci-avant.

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, M. le Préfet du Calvados, se prononcera par arrêté sur la demande de permis de construire de l'opération de construction d'une centrale solaire au sol à Esquay-sur-Seulles, objet de cette demande.

Judiciaires et légales

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : **centraledesmarchés.com**

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2021, soit 0,183 € ht le caractère.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actuellegales.fr.

Marchés publics

Procédure adaptée

SIAEP d’Omaha Beach

Renouvellement du réseau d’eau potable sur la commune de Surrain, Bourg

PROCÉDURE ADAPTÉE

1. Dénomination de la collectivité qui passe le marché, acheteur public : SIAEP d'Omaha Beach, rue de l'Église, 14710 Saint-Laurent-sur-Mer.
2. Procédure de passation : procédure adaptée selon l'ordonnance n° L.2123-1 du Code de la commande publique relative aux marchés publics et selon l'article R.2123-1 à R.2123-6.
3. Objet du marché : renouvellement du réseau d'eau potable sur la commune de Surrain, Bourg.
Lot : canalisations.
Le volume de travaux de renouvellement des canalisations en branchements en eau potable représenté :
- 975 ml de conduite principale en PVC Ø 160 mm,
- 45 ml de conduite en PVC Ø 75 mm,
- 260 ml de conduite en PEHD Ø 50 mm,
- 18 branchements,
- 170 ml de conduite de branchement en PEHD Ø 25 ou Ø 32 mm,
- 5 vannes,
- 2 ventouses,
- tamponnage en chaque extrémité des conduites en fonte Ø 60 passant en privé.
5. Modalités d'obtention du dossier de consultation :
Dossier à demander à : Manche Repro, 4, rue du Belle, BP 90234, 50004 Saint-Lô, tél. 02 33 72 23 66, fax 02 33 72 09 15. Email : manchepro@wanadoo.fr
Les dossiers pourront être retirés à l'adresse internet du profil acheteur : https://www.marches-secures.fr/perso/amanche_repro
6. Conditions de remise des offres
Les offres seront remises par voie électronique à l'adresse suivante : https://www.marches-secures.fr/perso/manche_repro suivant les instructions figurant dans le règlement de consultation.
La signature électronique des documents est facultative.
7. Date limite de réception des offres : vendredi 22 avril 2022 à 12 h 00.
8. Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Documents figurants aux articles R.2143-3 et suivants du Code de la commande publique.
Références professionnelles et certificats de capacité pour des travaux similaires signés par le maître d'œuvre ou le maître d'ouvrage et de moins de 3 ans.
9. Critères utilisés pour l'attribution des marchés : le jugement des offres destiné à déterminer l'entreprise la mieux disante sera effectué en tenant compte des critères hiérarchisés et pondérés définis dans le règlement de la consultation.
10. Délai de validité des offres : voir règlement de la consultation.
11. Renseignements administratifs et techniques : les candidats pourront transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil acheteur du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-secures.fr/perso/manche_repro
12. Instance chargée des procédures de recours : tribunal administratif de Caen.
13. Date d'envoi de l'avis à la publication : le 21 mars 2022.

Pré-Bocage Intercom

Travaux de restauration des cours d'eau du bassin versant de l'Odon

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : Pré-Bocage Intercom.
Type de numéro national d'identification : Siret.
N° national d'identification : 200 069 524 00011.
Code postal : 14260. Ville : Les Monts-d'Aunay.
Groupepment de commandes : oui.
Si oui, préciser le nom du coordonnateur du groupement : PBI.
Section 2 : Communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation : lien vers le profil d'acheteur : www.e-marchespublics.com
Identifiant interne de la consultation : PBI-2022-001.
l'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.

Contact : technicien Rivières, email : riviere@pbi14.fr Tél. +33 2 31 77 57 48.

Section 3 : Procédure
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Condition de participation :
Capacité économique et financière - conditions/moyens de preuve : indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.
Capacités techniques et professionnelles - conditions/moyens de preuve :
- titres d'études et professionnelles exigés du prestataire de services ou du contractant lui-même,
- mention des références travaux sur une période de 3 ans.
Technique d'achat : accord-cadre.
Date et heure limites de réception des pls : 22 avril 2022 à 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidats : non.

Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes : non.
Identification des catégories d'acheteurs intervenant : communauté de communes Pré-Bocage Intercom, communauté de communes Vallée de l'Orne et de l'Odon.

Crit